

Décembre 2025



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS SUR

LE RAPPORT RELATIF AU BILAN SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CTM POUR L'EXERCICE 2025

**Adopté à l'unanimité des membres présents
moins une abstention en séance plénière
du CÉSECÉM du 15 décembre 2025**



Flashez le QR code pour rejoindre la chaîne WhatsApp du CÉSECÉM



SOMMAIRE

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU RAPPORT	page : 3
COHÉRENCE ET PERTINENCE DES ORIENTATIONS	page : 3
ANALYSE THÉMATIQUE : POINTS FORTS ET POINTS DE VIGILANCE	page : 4
Ressource en eau et adaptation climatique	page : 4
Biodiversité et patrimoine naturel	page : 4
Transition agroécologique et autonomie alimentaire	page : 4
Développement durable	page : 5
Économie circulaire et gestion des déchets	page : 5
Commande publique durable et SPASER	page : 5
Schéma d'aménagement régional de la Martinique	page : 5
EFFICIENCE, INDICATEURS ET ÉVALUATION	page : 6
GOUVERNANCE, PARTICIPATION ET CONCERTATION	page : 6
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	page : 6

Vu les articles L.7211-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L7226-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président de l'assemblée de Martinique en date du 28 novembre 2025, sollicitant un avis sur la décision modificative n°3 du budget principal de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique

(CÉSECÉM) a été saisi pour rendre un avis sur le Rapport Développement Durable (RDD) 2025 de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM). L'avis proposé ici s'appuie sur une analyse des contenus du rapport, des obligations réglementaires en matière de rapport DD, des enjeux territoriaux, ainsi que des cadres nationaux et européens qui structurent l'action publique en développement durable.

Le CÉSECÉM salue la production de ce rapport structuré, riche d'éléments factuels et de fiches-actions illustrant la diversité des politiques engagées. Cet avis vise à permettre d'apprécier la cohérence, la pertinence et l'efficacité de ces actions, et à proposer des recommandations destinées à renforcer la vision stratégique, la lisibilité publique et le pilotage transversal du développement durable du territoire.

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DU RAPPORT

Le rapport témoigne d'un effort notable pour articuler les politiques publiques avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) et les priorités territoriales. Il présente un diagnostic large des vulnérabilités de la Martinique : changement climatique, pression sur la ressource en eau, sargasses, pollution au chlordécone, fragilité socio-économique ainsi que déclin et vieillissement démographique.

Cependant, le CÉSECÉM relève plusieurs angles d'amélioration structurants concernant la priorisation des enjeux, la consolidation des indicateurs, l'intégration des cadres nationaux obligatoires, et la transparence sur les résultats obtenus. Plusieurs politiques sont décrites sans que le rapport permette une évaluation complète de leur impact territorial.

COHÉRENCE ET PERTINENCE DES ORIENTATIONS

Le rapport met en avant trois axes centraux cohérents avec les besoins du territoire : atténuer et s'adapter au changement climatique, gérer durablement les ressources, préserver la biodiversité. Le CÉSECÉM reconnaît la pertinence de cette architecture, qui reflète les enjeux majeurs du territoire.

Les actions structurantes telles que la création du CTEBioM, la mise en place du SPASER 2025-2030, les politiques d'autonomie alimentaire (PAT, CTEA, banque de terres), ou encore les programmes d'économie circulaire (STEC, PTEC, PPGDM) démontrent une volonté réelle de transformation.

Toutefois, :

- La hiérarchisation des priorités n'apparaît pas clairement.
- Les arbitrages entre développement économique et protection des ressources (notamment foncières ou hydriques) mériteraient d'être explicités.
- L'intégration du changement climatique dans l'ensemble des politiques publiques gagnerait à être approfondie. La CTM devrait prioriser la réflexion avec l'ensemble des villes côtières dans la perspective d'une réponse globale à cette problématique.

ANALYSE THÉMATIQUE : POINTS FORTS ET POINTS DE VIGILANCE

Ressource en eau et adaptation climatique

Le CÉSECÉM constate que la question de l'eau occupe une place importante dans le diagnostic (sécheresse, déficit pluviométrique, tensions hydriques). Cependant :

- Le rapport ne fait pas mention du Plan Eau-DOM et du plan Eau Outre-mer, ni des contrats de progrès, pourtant structurants pour la politique de l'eau dans les DOM ;
- Les indicateurs clefs tels que rendement des réseaux, pertes, taux de renouvellement, qualité de l'eau ou trajectoire d'investissement ne sont pas présentés ;

- Bien que la compétence opérationnelle relève des EPCI, la CTM conserve un rôle stratégique essentiel en matière de planification, d'adaptation climatique et de coordination territoriale ;
- D'autant qu'elle contribue à la mise en place d'une autorité unique de l'eau ;
- Le CÉSECÉM recommande une vigilance accrue sur ce sujet essentiel à la résilience du territoire, et encourage la CTM à se doter d'un tableau de bord inter-institutionnel de la ressource et du service.

Biodiversité et patrimoine naturel

La création du CTEBioM constitue pour le CÉSECÉM une avancée majeure. Les actions engagées en matière de valorisation de la biodiversité, de recherche, de protection et de sensibilisation sont significatives. Le rapport montre une dynamique soutenue : inventaires, projets scientifiques, partenariats, publications.

Le CÉSECÉM recommande néanmoins :

- D'intégrer des indicateurs d'état écologique (habitats, espèces, continuités) dans les prochains rapports ;
- De clarifier les règles de gouvernance et d'accès aux bioressources, notamment dans le cadre de la valorisation économique (cosmétopée).

Transition agroécologique et autonomie alimentaire

Le rapport présente une forte cohérence entre les dispositifs CTEA, GESTAPAR, PAT, banque de terres et reconquête des friches. Ces actions contribuent à la sécurité alimentaire, à la résilience climatique et au soutien de la petite agriculture.

Le CÉSECÉM encourage la CTM à :

- Évaluer régulièrement l'impact des mesures sur la réduction des intrants et l'augmentation de la production locale
- S'assurer que la SAFER dispose des moyens d'acquisition et de mise à disposition du foncier agricole.

Développement durable

Le CÉSECÉM interpelle la CTM sur les dispositions gouvernementales visant à rétrocéder une partie des fonds Barnier non mobilisés au titre de l'exercice 2025.

Dans le domaine de la résilience face aux risques majeurs, le CÉSECÉM attire l'attention sur le vieillissement du barrage de La Manzo. Cet ouvrage

territorial cumule 50 années d'existence. Pour prévenir tout désordre éventuel lié à sa vétusté, un diagnostic de vulnérabilité est requis.

Sur la question de la résilience alimentaire, une étude devra être mise en œuvre, particulièrement sur une gestion des stocks post-catastrophe climatique ou géologique d'ampleur.

Économie circulaire et gestion des déchets

Le CÉSECÉM note positivement :

- L'articulation entre STEC, PTEC et PPGDM ;
- La hausse du taux de valorisation matière et organique ;
- La montée en compétence des acteurs du réemploi.

Le Conseil recommande pour les prochains rapports :

- Un suivi plus systématique des tonnages, coûts, performances par filière ;
- Une meilleure lisibilité des trajectoires 2030-2035.

Il demeure vigilant à l'amélioration du service, en particulier l'ouverture des nouvelles déchèteries et l'efficience de celles existantes.

Commande publique durable et SPASER

Le SPASER présenté est structurant et bien documenté. Toutefois, les indicateurs requis par la loi ne sont pas encore fournis (taux de contrats intégrant des clauses sociales et environnementales). Le CÉSECÉM recommande leur publication dès 2026.

Schéma d'aménagement régional de la Martinique

Les enjeux de développement durable portent notamment sur :

- La résilience climatique,
- La gestion de l'eau,
- L'autonomie alimentaire,
- La sobriété foncière (ZAN),
- La biodiversité,
- Les mobilités durables,
- Les risques naturels.

Autant de sujets qui se traduisent par la liaison forte entre ces enjeux et l'aménagement du territoire.

Le rapport DD 2025 décrit des projets structurants (hôtel logistique, liaisons interzones, actions agricoles, aménagements). Or, le document cadre d'aménagement – le SAR – n'a pas été révisé depuis 1998, ce qui limite la cohérence d'ensemble des projets structurants.

De sorte que la cohérence territoriale des actions est difficile à évaluer sans SAR actualisé. Certains arbitrages difficiles (Pays Noyé, ZAN, préservations des zones humides) sont peu identifiés.

EFFICIENCE, INDICATEURS ET ÉVALUATION

Le rapport donne de nombreuses informations d'activités et de moyens mais manque d'indicateurs d'impact et d'une consolidation transversale.

Le CÉSECÉM recommande :

- La construction d'un tableau de bord annuel développement durable ;

- L'intégration de séries temporelles permettant d'apprécier les progrès (eau, énergie, GES, sols, biodiversité) ;
- Une méthodologie d'évaluation conforme aux guides du CGDD.

GOUVERNANCE, PARTICIPATION ET CONCERTATION

Les démarches participatives (PACTE coût de la vie, ateliers PAT, ateliers STEC, États généraux de l'administration) sont nombreuses et positives. Le CÉSECÉM souligne cependant la nécessité :

- D'une plus forte implication de la société civile environnementale ;

- D'une meilleure lisibilité de la gouvernance multi-niveaux, en particulier sur les sujets eau, climat et foncier.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le CÉSECÉM apprécie les progrès réalisés et pour la structuration croissante de son action en matière de développement durable. La trajectoire est positive et plusieurs innovations sont à saluer.

Toutefois, le Conseil invite la CTM à renforcer :

1. La priorisation stratégique des enjeux ;
2. L'intégration des cadres nationaux (Plan Eau DOM, contrats de progrès, décret tertiaire, PNAD) ;
3. Le pilotage par les indicateurs ;
4. La transparence sur les résultats ;
5. La concertation territoriale élargie.

PAGE DE NOTES



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

